

Services communaux

Agence Postale : Ouverture du Lundi au Vendredi de 14h à 16h50 et de 10h à 12h, le mercredi

Bibliothèque : Ouverture le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h

Encadrement des enfants : Un personnel compétent et qualifié assure:

- L'accueil périscolaire le matin et le soir des jours scolaires
- La restauration le midi au Domaine de l'Héritière
- L'accompagnement en bus des enfants scolarisés sur la commune
- Le fonctionnement de l'accueil de loisirs « **Les Petits curieux** », le mercredi de 9h 30 à 12h 00 en période scolaire
- Des minis séjours pendant les vacances

Accueil de loisirs de l'Héritière : La commune a mis à la disposition de l'Agglopoles les locaux de l'Héritière, qui accueillent les enfants de la commune et des communes voisines, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Location de salles : Réservées aux habitants de la commune

Enlèvement des encombrants : Sur Rdv pris en Mairie

Numéros utiles

Mairie : 04.90.59.36.07- Fax : 04.90.59.36.72

mairie.vernegues@wanadoo.fr

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Entretien avec Monsieur le Maire sur Rdv le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Agence Postale : 04.90.59.36.00

Ecole élémentaire : 04.90.59.33.66

Ecole maternelle : 04.90.59.15.08

Site internet : www.vernegues.com

Médecin : Corinne Grosmangin 04.90.59.34.00

Ostéopathe-Sophrologue : Françoise Rouvière-Alapetite 04.90.59.35.09

Infirmière libérale : Jeanine Avon 04.90.57.34.94

Mairie de Vernègues
Dépôt légal en cours
Septembre 2008



Vernègues
Cazan

Lou Raplou

Bulletin d'information
municipal

Déjà le deuxième numéro du Bulletin Municipal avec une nouveauté cet automne, la mise en service du site Internet de la commune "l'information circule à Vernègues".

A la lecture de ce numéro nous remarquons la grande diversité des animations qui ponctuent notre quotidien que ce soit l'OMSC, l'ADE, l'espace jeunes, les petits curieux, la country, la gym, l'entraide, les Topins et tous les autres.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour mettre en avant ces gens de l'ombre qui par leur engagement, leur dévouement assurent l'animation, la cohésion et la vie sociale de la Commune.



UN GRAND MERCI ET BRAVO A TOUS.

Patrick Apparicio

Sommaire

Compte rendu des conseils municipaux	P.2
Les animations	P.6
Travaux et projets	P.9
Les petits Curieux	P.10
L'espace Jeunes	P.11
L'ADE	P.12
Le site Internet	P.13
L'école	P.14
Les associations/ Etat civil	P.15
Services communaux/Numéros utiles	P.16

Septembre
2008

Compte rendu du conseil municipal du 22 Mai 2008

(Extrait du compte rendu sommaire de la séance)

I. BUDGET PRIMITIF C.C.A.S. 2008.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du C.C.A.S. 2008 qui s'élève tant en recette qu'en dépenses à la somme de 815.13 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 18.29 € pour la section d'investissement.

II. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2008.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la Commune 2008 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 966 777.97 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 3 776 374 .19 € pour la section d'investissement.

III. CONVENTION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET SOCIETE HECTARE.

Le Conseil Municipal décide une convention d'aménagement entre la commune et la société HECTARE .

IV. AURORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE PRIMAGAZ.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la permission d'occupation du domaine public.

V. PROJET DE CREATION D'UN INSTITUT POUR ADULTES HANDICAPES.

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un institut pour adultes handicapés et autorise le Maire à signer les actes nécessaires à toutes les transactions.

VI. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le Conseil Municipal décide que l'indemnité mensuelle de fonction de Monsieur le Maire sera égale à 31% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit actuellement l'indice brut 1015.

Les indemnités mensuelles des quatre adjoints au Maire seront égales à 16.5% de l'indice brut 1015. Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} juin 2008.

VII. LOCALISATION, ELIMINATION DE TERMITES SOUTERRAINS PHASE 2.

Le Conseil Municipal approuve le devis de la Société Hygiène Traitement Environnement pour la deuxième phase d'élimination s'élevant à la somme de 4860 € HT.

VIII. TRAVAUX DE RESTAURATION ST-JACQUES-TRANCHE 3-2008.

Monsieur le Maire approuve le devis de l'Atelier « La Clef de Voûte » s'élevant à la somme de 89 700 € TTC. Autorise le Maire à lancer les travaux. Demande au Conseil Général des B.D.R, une subvention dans le cadre de l'aide du Département aux travaux de proximité.

IX. ACOUSITION D'UN MINICAR DE 22 PLACES.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise CHABAS s'élevant à la somme de 73 075.60 € TTC.

Demande au Conseil Général des B.D.R une subvention dans le cadre du FDADL.

X. ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU VALLON DES JOUVES.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise SNEF pour les travaux d'éclairage public route du Vallon des Jouvès s'élevant à la somme de 67 235 € HT.

Demande au Conseil Général des B.D.R, une subvention dans le cadre de l'aide du Département aux travaux de proximité.

XI. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DIVERS TRAVAUX.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise SNEF pour le déplacement du coffret EDF dans la chapelle St-Symphorien s'élevant à la somme de 11 230 € HT.

Un devis de l'entreprise SNEF pour l'éclairage public chemin des Ecoliers s'élevant à la somme de 11 445 € HT.

Un devis de l'entreprise SNEF pour la création d'un éclairage public Chemin de la Baumelle s'élevant à la somme de 3650 € HT.

Un devis de l'entreprise SNEF pour la création d'un éclairage public chemin du Canal à Cazan s'élevant à la somme de 38 450 € HT.

Demande au Conseil Général des B.D.R, une subvention dans le cadre de l'aide du Département aux travaux de proximité.

Les Associations

Amicale Des Ecoles Cazan-Vernègues

Mme Reybaud Anne Tél : 06.75.83.81.03

Association pour la Restauration et la Revalorisation du Patrimoine

Mme Esperandieu Michèle Tél : 04.90.59.30.37

Office Municipal des Sports et de la Culture

Mr Muracciole Stéphane- Tél : 04.90.57.31.10

Société de Chasse des Propriétaires Terriens de Vernègues

Mr Decroix Jean-Louis Tél : 04.90.57.36.86

Espace Vie Hilda Soler

Le presbytère Tél : 04.90.57.32.26

Club des Séniors

Mme Derrieux Yvette Tél : 04.90.57.43.88

Leï Topins : Chorale

Mr Suavet Didier Tél : 04.90.59.15.63

Corps Accords : Gymnastique

Mme Petricoul Christine Tél : 04.90.57.41.01

Entre le germe et la fleur : Initiation aux techniques de bien-être (Reiki, kinésiologie, relaxation...)

Mme Rouland Christine Tél : 04.90.57.37.82

L'art à Vernègues :

Mr Rossi Antoine Tél : 06.79.85.68.85

Ecole du Gardien de But de Cadenet-Vernègues :

Section Vernègues Tél : 08.71.59.98.23

Memphis Tennessee: Danse Country

Tél : 06.64.90.23.01 ou 06.50.82.21.27

Naissances

RE Benjamin le 20 mai 2008

SANCHEZ Niobée le 02 juin 2008



Mariage

Stéphanie BERNERON et Didier JEAN-LOUIS le 28 juin 2008

Gladys Astrid GALIEGUE et Roger AVENTINI le 19 juillet 2008

Jessica, Marina COLLETIN et Cédric Noël CHANU le 16 août 2008



Décès

Hervé Armand Antoine LIGNON le 19 mai 2008.



Les stages d'été

Avant de parler de la rentrée scolaire, revenons sur ce qui s'est déroulé pendant les vacances d'été : des stages de soutien scolaire ont été mis en place au sein de l'école élémentaire pour les enfants passant en CM1 et en CM2. Ces stages se sont déroulés pendant la semaine du 07 au 12 juillet et du 25 au 29 août. Les parents des élèves concernés, les élèves eux-mêmes et les enseignantes ayant conduit ces stages ont trouvé cette expérience très intéressante et enrichissante grâce notamment au faible nombre d'enfants par groupe (5 en juillet et 4 en août).



L'école

La rentrée scolaire

Cette rentrée scolaire de septembre 2008 se caractérise par une réorganisation du temps scolaire avec la **suppression** des cours le **samedi matin** et la mise en place de soutien aux élèves en difficultés.

Les enfants auront donc école 6 heures par jour sur **4 jours par semaine** (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Les horaires des deux écoles restent inchangés par rapport aux années précédentes. Cette semaine à 4 jours **ne modifie pas** les vacances scolaires.

En concertation avec les enseignants et compte tenu de la spécificité de notre commune (la maternelle à Cazan et l'élémentaire à Vernègues) et des contraintes liées aux transports, le soutien scolaire se déroulera 3 fois par semaine de 16 h 45 à 17 h 25 à l'école maternelle et 4 fois par semaine de 8 h 25 à 8 h 55 à l'école élémentaire. Bien évidemment, des dispositions ont été prises pour tenir compte des enfants fréquentant la garderie du matin ou du soir et pour les enfants de l'élémentaire résidant à Cazan. Chaque famille concernée par le soutien à l'école sera informée par les enseignants des modalités mises en place avec le service Enfance et Jeunesse de la Mairie.

L'effectif des enfants scolarisés sur notre commune reste globalement stable avec un total de 196 enfants (67 à l'école maternelle et 129 à l'école élémentaire), même si des inégalités existent entre les différentes tranches d'âge. Les équipes enseignantes des deux écoles sont également les mêmes que les années précédentes ce qui permet de conserver et d'enrichir le dynamisme dont elles ont déjà fait preuve et nous les en remercions.

Toute l'équipe du service Enfance et Jeunesse, aidée par Claire BOSSERT, Conseillère Municipale, travaille tout au long de l'année avec un seul objectif : le bien-être des enfants !

Bonne année scolaire à tous en attendant la nouvelle école...

Le périscolaire

Comme chaque année, le personnel communal au service Enfance et Jeunesse mettra tout en œuvre pour que les conditions d'accueil des enfants fréquentant les écoles, la garderie et le restaurant scolaire soient les plus agréables possibles, compte tenu des contraintes liées à l'éloignement des différentes structures et des transports que cela entraîne.

Le service Enfance et Jeunesse de la commune est dirigé par Marinette REYRE qui est chargée de la coordination du périscolaire et des relations avec les écoles. Ainsi, toute une équipe travaille (parfois dans l'ombre) pour offrir un service de qualité aux enfants de la commune.

Il s'agit notamment des ATSEM qui travaillent au sein de l'école maternelle, au restaurant scolaire et à la garderie (Mireille, Cathy, Nathalie et Névine), mais aussi du personnel communal présent dans les bus afin d'assurer la sécurité des enfants pendant le transport entre les différentes structures ou entre Cazan et Vernègues pour les enfants résidant à Cazan (Marinette, Valérie et Guy). Marinette et Valérie interviennent également tous les matins à l'école élémentaire (appel cantine, distribution de documents d'information, aides diverses auprès des enseignants). Tous les membres du service Enfance et Jeunesse participent à l'encadrement et à l'animation de la garderie et du restaurant scolaire.

Il y a également le personnel communal travaillant exclusivement au domaine de l'Héritière (Bénédictine, Lucienne, Marie-Laure et Céline), chargé de l'entretien de la structure mais surtout de la mise en place et de l'organisation des repas pour que chaque enfant puisse manger dans de bonnes conditions tout en respectant les contraintes horaires (3 services sont réalisés chaque jour pour 120 repas en moyenne).

XII. MODIFICATION STATUTAIRE D'AGGLOPOLE PROVENCE.

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération.

XIII. CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERIEURE BALNEO-FAMILIALE.

Le Conseil Municipal décide de céder à Mr JACQUES Nicolas et Mlle MILAN Catherine la parcelle B2 346 et B2 347 d'une surface totale de 3000m² au prix de 170 000 €

Autorise le Maire à signer un compromis de vente ainsi que tout document afférent à la vente.

XIV.RESTAURATION ET PROTECTION DE TABLEAUX A ST-SYMPHORIEN.

Monsieur le Maire approuve le projet de restauration et protection de tableaux à la Chapelle St-Symphorien : Tableau César de Bus + Encadrement pour un montant total de 10 398.02 €TTC et un tableau St-Jacques et 1 martyr pour un montant total de 15 201.16€TTC. Demande une subvention à la DRAC et au Conseil Général dans le cadre de travaux de restauration.

XV. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Patrick APPARICIO représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (C.L.E.T.C).

XVI. DESIGNATION DU REPRESENTANT A CRAPONNE DURANCE.

Le Conseil Municipal désigne Mme ESPERANDIEU Michèle représentante de Craponne Durance.



Compte rendu du conseil municipal du 27 Juin 2008

(Extrait du compte rendu sommaire de la séance)

I – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs, Mme ESPERANDIEU Michèle, Mr GARCIA Patrick et Mr APPARICIO Patrick sont élus au premier tour et acceptent le mandat. Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de leurs suppléants, Mr TAVERGNE Lucien, Mr REYRE Thierry et Mr ORJUBIN Stéphane sont élus au premier tout et acceptent le mandat.

II – CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS En vue de la désignation par le Directeur des Services Fiscaux des six commissaires et de leurs suppléants en nombre égal le Conseil Municipal dresse une liste de présentation de contribuables qui doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
COQUET Joëlle	CHAIX Gérard
GENAND Benoit	MEYNIER Emmanuelle
RAVERA Annie	REYRE Pierre
TURCAN Jack	DELLERM Mireille
ICARD Estelle	REITA Denis
TROUSSIER Guy	BOURGES Paule
ARDIET Elodie	DEVILLERS Christian
BLANC Francis	GARCIA Christine
ESTEBAN Noëlle	DECROIX Jean-Louis
POUCHIN Philippe	REYRE Guy
GHILION Marie-France	CACHOUX Jean-Louis
DECORDE Christian	FOURNILLER Gérard

III – ALIENATION DE PARCELLES APPARTENANT A MME JOURCIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles C 647 et 651 au lieu-dit Ancien Village appartenant à Mme Josette YTIER épouse JOURCIN.

IV – CONTRAT TRIENNAL 2007-2009 ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal approuve les devis établis par la SNEF dans le cadre du contrat triennal 2007-2009 :

Acquisition de matériel :	7 674,00 €HT	9 178,10 €TTC
Pose, maintenance et dépose :	2 319,33 €HT	2 774,52 €TTC

V – MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE SAINT-SYMPHORIEN

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la SNEF pour la mise en lumière de la Chapelle Saint-Symphorien s'élevant à la somme de 14 551,43 €HT et 17 403,51 €TTC.

VI – RESORPTION DE POINTS NOIRS DANS LE HAUT DU HAMEAU DE CAZAN

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la SNEF pour la résorption de points noirs dans le haut du hameau de Cazan s'élevant à la somme de 3 154,10 €HT.

VII – DEPOSE D'UN POTEAU EN BOIS EN ASTREINTE ET REPOSE D'UN POTEAU BOIS

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la SNEF pour la dépose d'un poteau bois en astreinte et la repose d'un poteau bois s'élevant à la somme de 2 392,12 €HT.

VIII – REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE DE STYLE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la SNEF pour le remplacement d'une lanterne de style s'élevant à la somme de 644,80 €HT et 771,18 €TTC.

IX – REMPLACEMENT D'UN LUMANDAR PAR UNE HORLOGE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la SNEF pour le remplacement d'un lumandara par une horloge s'élevant à la somme de 275,30 €HT et 329,26 €TTC.

X – TRAVAUX ELECTRIQUE DANS LA SALLE POLYVALENTE DE CAZAN

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par Mr MOUTTE pour des travaux électriques dans la salle polyvalente de Cazan s'élevant à la somme de 835 €HT.

XI – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par Mr MOUTTE pour des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux s'élevant à la somme de 1 550 €HT.

XII – REALISATION D'UNE BARRIERE A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par Mr TAILPIED Pascal pour la réalisation d'une barrière à la salle socioculturelle s'élevant à la somme de 647,80 €HT.

XIII – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA TOULOUBRE

Afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical d'Aménagement de la Touloubre Mr TURCAN Gil est désigné délégué titulaire et Mr ROCHER David est désigné délégué suppléant.

XIV – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal demande l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine.

XV – FIXATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2008 à 2,55 €

V – MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire expose le résultat de la consultation relative à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour la construction du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société COPLAN à Aix en Provence qui a fourni l'offre la plus avantageuse pour un montant de 16 000 €HT.

Le site Internet officiel



La commune possède désormais son site officiel à l'adresse www.vernegues.com

Ce site permettra à tous les habitants de la commune, mais également à tous ceux qui souhaitent découvrir Vernègues et Cazan, de trouver en permanence des informations utiles, organisées autour de 6 rubriques :

- Rubrique « **L'actualité de Vernègues** » : vous y trouverez les dernières informations sur la vie de la commune, les différents numéros de votre journal « Lou Raplou », l'agenda des manifestations, ainsi qu'un plan de Vernègues.
- Rubrique « **Découvrir Vernègues** » : vous y trouverez une présentation des principaux points d'intérêts de notre patrimoine, comme le Vieux Vernègues, le plateau du Grand Puech, le lavoir de Naud, la Chapelle St Symphorien, le Château Bas ou le Temple de Diane.
- Rubrique « **Vivre à Vernègues** » : vous y trouverez une présentation de la commune et des différents services municipaux, une présentation du conseil municipal avec la possibilité d'écrire à chaque élu, des informations pour toutes vos démarches administratives, un annuaire des artisans, commerçants, entreprises et associations de la commune.
- Rubrique « **Venir à Vernègues** » : à la disposition des visiteurs de la commune, cette rubrique comporte un plan d'accès, une présentation des villages voisins et des promenades à faire autour de Vernègues.
- Rubrique « **Séjourner à Vernègues** » : vous y trouverez une liste des chambres d'hôtes, gîtes, hôtels et restaurants de la commune.
- Rubrique « **Liens utiles** » : cette rubrique vous présente une sélection de liens vers des sites Internet d'associations, entreprises ou organismes de la commune ou du voisinage.

La vocation d'un site Internet est d'évoluer en fonction des besoins de ses utilisateurs, n'hésitez donc pas à communiquer toute idée, remarque, information ou correction à apporter à votre site. Vous pouvez le faire en contactant la mairie ou en vous adressant au webmaster à l'adresse alvernic@alvernic.com.

Nous vous souhaitons de bonnes visites sur le site et vous invitons à l'enregistrer dans vos favoris, afin d'y revenir régulièrement. Les mises à jour seront fréquentes, cet outil de communication moderne et pratique vous permettra de mieux vivre à Vernègues et Cazan.

Bon surf sur www.vernegues.com !

L'Amicale Des Ecoles (ADE)

Dans le bulletin municipal LOU RAPLOU de décembre 1995, l'action de l'ADE, alors APE, sous la présidence de Liliane Gomez, était définie de la manière suivante :

L'APE c'est quoi ?

C'est une association regroupant des parents d'élèves.

L'APE fait quoi ?

- Elle organise les différentes fêtes pour les enfants telles que l'arbre de Noël, le carnaval et la kermesse de fin d'année scolaire, en collaboration avec les enseignants
- Elle finance et participe à l'organisation des sorties des enfants, donne des fonds à la coopérative scolaire afin que chaque classe dispose d'un petit budget pour ses différents besoins
- Elle récolte des fonds pour financer les projets des enseignants



L'arbre de Noël



Aujourd'hui les missions de l'ADE restent les mêmes. L'an passé, grâce à quelques parents (et grands parents) bénévoles conduits par **Anne Reybaud**, présidente de l'ADE, l'enthousiasme des enseignants et le soutien de la municipalité, nos enfants ont eu un très bel **arbre de Noël** et le **carnaval**, tout comme la **kermesse** furent de grandes réussites.

Les fonds principaux sont venus de l'organisation d'un **loto** et du traditionnel **vide grenier**.

Mais comme chaque année, l'ADE a besoin de votre aide. Un peu de votre temps, c'est un peu de bonheur pour nos enfants, alors n'hésitez pas, venez retrouver les bénévoles de l'ADE.



Le carnaval



Anne Reybaud et sa
maman à la Kermesse



Fête d'Halloween

Compte rendu du conseil municipal du 30 Juillet 2008

(Extrait du compte rendu sommaire de la séance)

I – MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de participer à l'action de la Mission locale en direction des jeunes de 16 à 25 ans pour un montant de 5977,98 € couvrant les années 2005 à 2008.

Le Conseil Municipal approuve la participation s'élevant à 5977,98 €

II – GROUPE SCOLAIRE DE L'HERITIERE – SILVAIN CONSULTANT

Le Maire annonce au Conseil Municipal le nouveau montant estimatif des travaux soit : 2 060 000,00 €HT.

En raison de l'augmentation de la masse des travaux, le taux de rémunération du titulaire est ramené à 2,20% au lieu de 2,45 % prévu au marché initial.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

III – NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

Monsieur ROCHER David.

IV – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4113 € pour 2008 est octroyée à l'établissement "Enfants et loisirs" de SAINT-CANNAT qui accueille l'enfant TICHADELLE Ambre résidant dans notre commune.

V – RACCORDEMENT EDF DU DOMAINE DE L'HERITIERE

La desserte des installations situées dans le domaine de l'Héritière sera raccordée au tarif jaune pour une puissance de 60 KVA.

Le montant du ticket jaune correspondant s'élève à 12 965,74 €HT.

Selon la convention, EDF remboursera la somme de 11 937.74 €HT.

Le Conseil Municipal approuve le devis et autorise le Maire à signer la convention.

VI – IMPLANTATION DE LA NOUVELLE ECOLE - METHODOLOGIE

Un devis d'étude a été établi s'élevant à 1 200,00 € HT concernant une campagne de mesures acoustiques "caractérisation et mesurage du bruit dû au trafic ferroviaire et à l'environnement". Le Conseil Municipal approuve le devis 1 200,00 €HT et 1 435,20 €TTC.

VII – REFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX ET ABBATAGE D'ARBRES AU CENTRE AERE

Un devis a été établi par l'entreprise CALVIN frères à BERRE s'élevant à 29 370,00 €HT.

Le Conseil Municipal approuve le devis.

VIII – CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES

Officialisation du site de VERNEGUES.

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par ALVERNIC.COM pour un montant de 600,00 € HT par trimestre et autorise le Maire à signer la convention pour une période de 3 années du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2011.

IX – AGGLOPOLE. MAINTIEN DES BOMBARDIERS D'EAU SUR MARIGNANE OU DEPLACEMENT VERS SALON

Le Conseil Municipal approuve la motion relative au départ des bombardiers d'eau vers la Base aérienne de SALON DE PROVENCE.

X – RAPPORT DE MESURE DE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Un exemplaire des résultats des mesures du site de la nouvelle école a été remis à chaque conseiller municipal.

XI – FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DU TERRAIN CAZAN L'HERITIERE

Lotissement artisanal. Un devis a été établi par PALEOTIME pour une recherche archéologique préventive s'élevant à 146 280,00 €HT.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer le contrat.

XII – REALISATION D'UN CITY PARC ESPACE MULTISPORTS

Animations

Collines 13

Les 26 et 27 Avril : course VTT soutenue par l'OMSC



Vide grenier

Le 18 mai, le traditionnel vide grenier organisé par l'ADE au profit des enfants scolarisés sur la commune a remporté une nouvelle fois un franc succès.



Fête des écoles et de la musique



Exposition Elmer à la Bibliothèque



Nos enfants dans leurs oeuvres

Le 21 juin, les enfants et les enseignants des écoles nous régaleront d'un spectacle de chant et de musique de très grande qualité pour débiter la journée.

Après un apéritif offert par la Mairie, l'Après-midi se poursuit par la kermesse.

Le soir, le repas sur la place autour des grillades marque aussi le début des Estivales accompagné par le groupe de Country Memphis Tennessee et une animation musicale soignée.

Kermesse

L'espace jeune



Vous avez entre 12 et 17 ans, venez rejoindre L'Espace Jeunes de Vernègues à partir du Mercredi 10 Septembre 2008.

Fénicia, votre animatrice vous accueillera pour partager des activités sur le site (ping-pong, baby foot, ...) ou dans le cadre d'activités sur programme.

Horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes :

Mercredi : 17h-19h
Vendredi : 16h-19h
Samedi : 13h30-16h30

De Septembre à Décembre, de nombreuses activités proposées



Quad à Lançon



Tournoi de football



Tournoi de ping-pong



Patinoire à Avignon



Programme détaillé disponible à l'espace Jeunes ou sur Internet
www.vernegues.com

Et pour les vacances aussi...



Séjour Kayak à la Toussaint



Soirée Karting (au Milles) à la Toussaint



Séjour ski à Noël

Et de nombreuses autres sorties (Cinéma/Bowling/Patinoire...) ou activités sur place ...



Inscriptions pour les séjours (avec le dossier complet), avant le Mercredi 15 Octobre.



Vous voulez plus de renseignements, vous voulez vous inscrire, contacter Fénicia directement à l'espace jeunes (voir horaires d'ouverture)
Tel : 06.74.88.90.08 ou 04.90.59.30.54

Les mercredis des Petits Curieux

KEZAKO ?



Les Petits Curieux, c'est une **structure municipale** dénommée « accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H), avec un **agrément Jeunesse et Sports**.

Et qui regroupe :

- l'accueil périscolaire du matin et du soir (voir article concernant le périscolaire)
- Les mercredis matins



Chaque mercredi matin, à la salle socio-culturelle de Cazan, 36 enfants de 6 à 12 ans sont accueillis de 9 h 30 à 12 h (ils sont répartis en trois groupes en fonction de leur âge).



Ils chantent !



Quel est leur encadrement ?

2 animatrices diplômées de l'animation (BAFA)
Nathalie CAPPAL et Valérie CHAIX
1 directrice diplômée (BAFA + BAFD)
Marinette REYRE
1 animateur sportif diplômé (BESAPT)
Franck CITRON



Font plein d'activités manuelles ! Et plein de sorties culturelles !

Que font-ils chaque mercredi ?

Ils font du sport (badminton, sports collectifs, accro-gym...), il font des sorties sportives (patinoire, accro-branches, bowling, mini-golf, randonnées en vélo, poney, piscine ...)



Ils vont à la patinoire ou font du poney !



Ils organisent le marché de Noël !



Les grands créent leur almanach chaque année.... le vendent dans le village et partent en voyage à Paris !



Ils font la cuisine !



en bref,
les Petits Curieux,



Ils nagent dans le bonheur !

Les activités reprendront le mercredi 17 septembre 2008

Pour tout renseignement :

Marinette REYRE service enfance tél 04 90 59 34 52



Bouge ton corps



Le 14 juin dernier a eu lieu pour la première fois à Vernègues la fête du sport, une journée entièrement destinée aux enfants, de 7 à 77 ans !

Cette journée organisée à la fois par le service enfance de la Mairie, l'OMSC et l'ADE a connu un vif succès !

Remercions l'Agglopolo qui, par une subvention, nous a aidé à organiser cette manifestation !

Tandis que les « grands » pouvaient tester le mur d'escalade ou le trapèze volant, un espace « petits » était installé dans la cour de l'école avec un parcours de trottinettes et tricycles, deux châteaux gonflables et une activité de baby gym !



Le tournoi de baby-foot et de ping-pong, organisé par l'espace Jeunes ! Vernègues !



Des démonstrations de danse sportive ont ponctué cette belle journée, notamment avec le groupe de Danse Country «Tennessee»



Les ballades en poney !



Les pros de la tektonik !



Le concours de boules



L'esprit sportif... existe à Vernègues !!

Un grand goûter a réuni parents et enfants : chacun devait apporter un gâteau pour participer à toutes ces activités entièrement gratuites !

Un grand merci à tous les bénévoles grâce à qui cette belle journée a pu avoir lieu !



Le 14 Août : Un spectacle apprécié de tous



Très grande participation villageoise...



Soirée mousse

L'OMSC

Cette année encore, **les bénévoles de l'OMSC**, se sont investis pour animer les Estivales. Débutées le soir de la fête de la musique, elles se sont terminées fin août, après avoir connu un franc succès comme les années précédentes.

Outre les traditionnelles grillades-frites, nous avons pu régaler nos convives de : taureau à la broche, d'une soirée moules-frites, de la soupe au pistou, et de l'aïoli.

Ces soirées ont été animées par des spectacles de qualité lors des fêtes votives et par la prestation musicale d'un groupe de jeunes de Vernègues.

D'autre part, avec le soutien de l'Agglopolé, et conjointement avec les Petits Curieux et l'ADE, un après-midi sportif a été organisé pour les petits et grands enfants.

Tous ont eu un réel plaisir à participer à cette manifestation.

Toutefois, l'avenir de notre association pourrait être compromis si de nouvelles bonnes volontés ne viennent rejoindre le groupe actuel de bénévoles.

Le président : Stéphane Muracciole.



Le Président en réunion de travail



Les bénévoles : Le réconfort après l'effort...

Travaux et projets

Les travaux de terrassement de la **nouvelle école** ont commencé comme prévu en juin. En parallèle des études complémentaires ont été effectuées afin de disposer d'un dossier complet sur les risques de perturbations électromagnétiques et sonores. Les résultats sont conformes aux mesures préliminaires et consultables sur le site Internet www.vernegues.com



Bande 25 Hz – 2 kHz		
Mesure	Niveau de la norme le plus faible	Comparaison avec le seuil limite
E = 1.229 V/m	125 V/m	101 fois inférieur
B = 0.015 µT	6.25 µT	416 fois inférieur
Bande 1.2 kHz – 100 kHz		
Mesure	Niveau de la norme le plus faible	Comparaison avec le seuil limite
E = 0.341 V/m	208.33 V/m	610 fois inférieur
B = 0.058 µT	6.25 µT	107 fois inférieur

Extrait du rapport de mesure de champs électromagnétique avec photo du chantier de la nouvelle école : Les niveaux sont largement inférieurs aux normes les plus contraignantes



La station d'épuration nouvelle génération est en fonctionnement aussi depuis le mois de juin.



Le projet de **City Park** avance à grand pas. L'idée est de disposer près du stade de Vernègues d'un complexe multi sport (football, hand-ball, basket...) associé à une piste de skate-board. Le choix des équipements et du prestataire se fera en septembre pour aboutir à une réalisation avant la fin de l'année.

